

AVIS PUBLIC

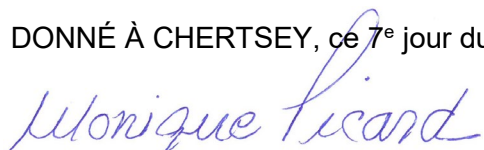
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2022, LE RÈGLEMENT SUIVANT A DÛMENT ÉTÉ ADOPTÉ :

Règlement 666-2022 décrétant la taxation de la dépense engagée au cours de l'année 2022 pour le barrage du lac Beaulne (X0004264)

LES PERSONNES INTÉRESSÉES À CONSULTER CE RÈGLEMENT PEUVENT LE FAIRE, À L'ADRESSE WWW.CHERTSEY.CA OU EN S'ADRESSANT À L'HÔTEL DE VILLE DURANT LES HEURES D'OUVERTURE, DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8 H À 12 H ET DE 13 H À 16 H.

DONNÉ À CHERTSEY, ce 7^e jour du mois de décembre 2022.

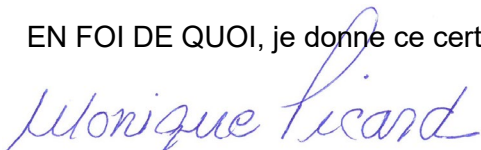


Monique Picard
Directrice générale et greffière-trésorière
et directrice du Service du greffe par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Monique Picard, directrice générale et greffière-trésorière et directrice du Service du greffe par intérim de la Municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité et en avoir affiché une copie à l'endroit désigné par le conseil, le 7^e jour du mois de décembre 2022, entre 9 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7^e jour du mois de décembre 2022.



Monique Picard
Directrice générale et greffière-trésorière
et directrice du Service du greffe par intérim